

RAPPORT ANNUEL 2018 SUDAC

Société Urbaine de Distribution
d'Air Comprimé

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 7

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes de la SUDAC portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.



Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
Indicateurs	5
Frais de gestion	6

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des dépôts, assistée d'un comité de suivi, par convention signée avec la Mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Le service gestionnaire adresse trimestriellement à la mairie de Paris un appel de fonds destiné au financement des arrérages de pension et des frais de gestion. Ce montant est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées, service de la gestion des pensions.

Les gestionnaires du fonds SUDAC ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des Compléments de pension SUDAC.

Les deux unités sont :

- l'unité « gestion spécifique », service de la gestion des pensions pour le versement des pensions et compléments de pension.
- l'unité « pôle expertise », service reconnaissance de droits pour la liquidation des droits propres.

Il s'agit notamment de :

- créer des dossiers de retraités et d'ayants cause,
- contrôler des dossiers des retraités,
- installer dans le système de suivi des paiements,
- modifier des adresses et des références de paiement,
- calculer et payer des prestations à terme échu,
- informer des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- traiter des incidents de paiement,
- établir les déclarations fiscales individuelles,
- établir les statistiques.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité.

Cette direction effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds.

INDICATEURS

Pour l'année 2018, la Caisse des dépôts et consignations a procédé à 419 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale éventuellement majorée de la complémentaire est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL,
- et de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

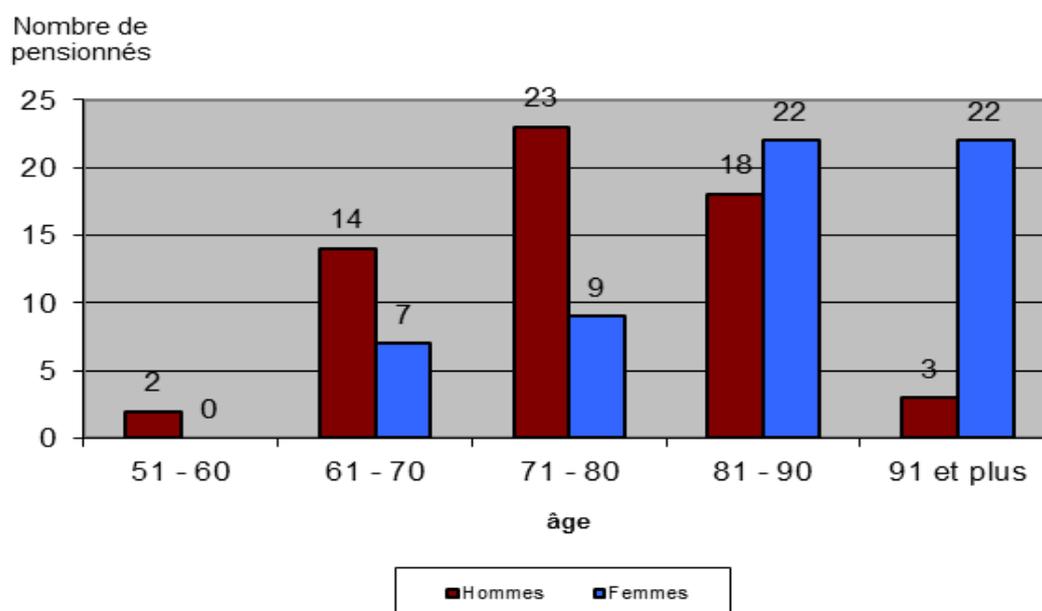
En 2018, 11 décès dont trois survenus au cours du dernier trimestre 2017 et 1 annulation de pension suite à changement de situation familiale ont été enregistrés.

Rappel : au 31 décembre 2017, le nombre de pensionnés était de 132.

Au 31 décembre 2018, on dénombre 120 pensionnés.

	Nombre de paiements effectués	Nombre de dossiers dont le montant est égal à 0 euro	Nombre total de pensionnés
1 ^{er} trimestre	107	20	127
2 ^{ème} trimestre	106	20	126
3 ^{ème} trimestre	105	19	124
4 ^{ème} trimestre	101	19	120
Total	419		

Répartition des pensionnés par tranche d'âge



FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des dépôts et consignations reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Ces frais sont payables trimestriellement.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des dépôts et consignations adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2018, ces frais se sont élevés à 17 383 €.



Bilan	8
Compte de résultat	9
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	10
L'annexe comptable	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture	11
Principes, règles et méthodes comptables,.....	11
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat.....	12
Affectation du résultat de l'exercice.....	12
L'audit des comptes	13

LES COMPTES ANNUELS
BILAN ACTIF ET PASSIF

(en euros)

ACTIF	EXERCICE 2018			EXERCICE 2017
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Fournisseurs & prestataire débiteurs	2 060		2 060	0
Créances sur prestations indues	2 060		2 060	
Créances et comptes rattachés	4 250		4 250	4 598
Créances sur la Mairie de Paris : Subvention à recevoir Frais administratifs	4 250		4 250	4 598
Disponibilités	42 091		42 091	36 630
Banque	42 091		42 091	36 630
TOTAL ACTIF	48 401		48 401	41 228

(en euros)

PASSIF	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017
CAPITAUX PROPRES			
Report à nouveau		26 958	30 506
Report à nouveau		26 958	30 506
Résultat de l'exercice		2 267	-3 548
Résultat de l'exercice		2 267	-3 548
TOTAL I		29 225	26 958
DETTES			
Dettes et comptes rattachés		14 223	13 791
Réimputations paiement prestations		959	1 221
Retenues sociales		8 294	7 481
SUDAC - Financement à reverser			
Créditeurs divers		721	491
Frais administratifs à payer		4 250	4 598
Comptes de régularisation		4 953	479
Produits perçus d'avance		4 953	479
TOTAL II		19 176	14 270
TOTAL PASSIF (I + II)		48 401	41 228

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Financement principal		
Financement Mairie de Paris (Prestations)	411 823	527 305
Financement Mairie de Paris (Frais de gestion)	17 383	18 846
Autres produits de gestion	2	
TOTAL I	429 207	546 151
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prestations à caractère social	409 557	530 411
Arrérages de pensions	409 556	530 409
Autres charges techniques	1	1
Frais de gestion	17 383	18 846
Frais administratifs CDC	17 383	18 846
TOTAL II	426 940	549 257
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 267	-3 105
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts créditeurs		
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Autre charges financières		300
Intérêts débiteurs		142
TOTAL IV	0	442
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0	-442
RESULTAT COURANT (I - II) + (III - IV)	2 267	-3 548
TOTAL DES PRODUITS (I + III)	429 207	546 151
TOTAL DES CHARGES (II + IV)	426 940	549 699
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 267	-3 548

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2014	2015	2016	2017	2018
REPORT A NOUVEAU	50 000	50 000	41 388	30 506	26 958
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 381	-8 612	-10 883	-3 548	2 267
CAPITAUX PROPRES	75 381	41 388	30 506	26 958	29 225

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

La Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

NOTES SUR LE BILAN

Créances sur prestations indues

Le montant de 2 060 € correspond à une créance sur prestation versée à tort pour un dossier.

Créances et comptes rattachés

Elles se composent du financement à recevoir de la Mairie de Paris et des créances sur frais administratifs. En 2018, aucun financement n'est en attente de la Mairie de Paris et il reste une créance de 4 250 € correspondant au 4^{ème} acompte des frais administratifs 2018.

Dettes et comptes rattachés

Le compte de réimputations sur prestations (959 €) concerne 3 dossiers.

Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2018 ont été reversées à l'URSSAF le 15 janvier 2019 pour un total de 8 294 €.

Les frais administratifs à payer d'un montant de 4 250 € correspondent au 4^{ème} acompte 2018.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal / Prestations servies / Frais administratifs

La baisse du financement est en lien avec la baisse des prestations servies, en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires (de 132 fin 2017 à 122 fin 2018), et celle des frais administratifs.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat excédentaire 2018 d'un montant de 2 267 € sera affecté sur le report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Attestation des Commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations relative au SUDAC au 31 décembre 2018.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à
la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente
attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du
SUDAC du 31 décembre 2018 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des
autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du SUDAC et ont été établies sous
la responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des
Dépôts et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif
d'exprimer une opinion sur les comptes du SUDAC dans leur ensemble mais porte
sur des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice
professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément
aux conventions de gestion, les comptes du SUDAC tenus par la Direction des
retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent
correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les
services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du SUDAC et des rôles
impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la
réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la
séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les
enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité
de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par
les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus
responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un
comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les
dirigeants ou les employés de la Société.

L'AUDIT DES COMPTES

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**


Cyrille Dietz

MAZARS


Pascal Parant


François Lembezat



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23